

BREVET DE MONITEUR FEDERAL 1er DEGRE DE SKI ALPIN

I - CONDITIONS D'ADMISSION

Tout candidat au stage de Moniteur Fédéral 1er degré de ski alpin devra présenter, par l'intermédiaire de son président de club, au responsable régional de la Commission Formation des cadres, un dossier comprenant :

- * Une demande d'inscription (Modèle E.1)
- * Une photo d'identité 4x4 (Nom indiqué au dos)
- * Deux enveloppes timbrées à l'adresse du candidat
- * Une photocopie de sa licence FFS de l'année en cours
- * Un certificat médical

II - STAGE

Objectifs: *Acquérir et pratiquer les outils techniques et pédagogiques de l'enseignement du ski alpin du niveau de la classe accueil à celui de la classe 2 incluse.*

Durée: 1 jour d'évaluation initiale
6 jours de formation
5 cours de 2 heures au sein du club (minimum) dans l'année suivant les 6 jours de formation
1 jour d'évaluation finale un an après les 6 jours de formation

III - CONTENU DU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT.

a) Technique

- Actions de base.
- mécanismes fondamentaux
- éléments techniques de la classe accueil jusqu'à la classe 2
- perfectionnement technique individuel
- connaissance et choix du terrain
- Mise en place d'éducatifs en sécurité

b) Pédagogie

- conduite de séance
- progression
- démarche pédagogique
- organisation d'un programme dans le temps
- observation et correction

c) Théorie

- intervention FFS pour montrer les suites possibles (diplômes fédéraux et Brevets d'états)
- éléments juridiques, responsabilité

d) Pratique

- 5 séances de deux heures minimum sur une saison au sein du club.

IV - CONTENU DES EVALUATIONS

3 évaluations sont réalisées durant la formation.

• Evaluation initiale

Elle s'effectue sur une journée.

La Matinée est consacrée à une mise en jambes et à une préparation encadrée par des formateurs fédéraux .

L'après-midi est consacrée à l'évaluation : Elle consiste en une descente probatoire sur un dénivelé de 100m et sur un terrain reconnu. Le candidat, dans une suite de virages enchaînés et

de godilles, devra exprimer ses capacités, son adaptabilité et sa maîtrise du terrain. Seront appréciés : l'aisance, le dynamisme, les changements de rythme et l'expression juste de la technique.

Notation sur 20 coefficient 5.

La poursuite de la formation est conditionnée par l'obtention à cette évaluation d'une note égale ou supérieure à 50.

- **Evaluation de formation**

Elle comporte deux éléments

1- Evaluation du formateur

A l'issue des 6 jours de formation, le formateur qui a encadré donne pour chaque stagiaire 3 notes traduisant :

- a- L'investissement personnel (Participation et comportement)
- b- La capacité à enseigner le ski
- c- La capacité à démontrer le ski

Ces 3 notes sont proposées au responsable de formation qui confirme ou non leurs valeurs. La moyenne de ces 3 notes donne la note d'évaluation continue.

Notation sur 20 coefficient 4

2- Evaluation écrite

Le dernier soir de la formation (en général le 5^{ème} jour du stage) , le soir, durée 2h/2h30. Elle porte sur les connaissances théoriques étudiées au cours des 6 jours de formation et sur tout ou partie du programme suivant présenté en conférences.

- Progression (référence Memento de l'enseignement du ski Français édition 2006)
- Sécurité
- Conduite de cours
- Equipement du skieur/entretien du matériel

Notation sur 20 coefficient 2

La poursuite de la formation est conditionnée par l'obtention à cette évaluation écrite d'une note égale ou supérieure à 40.

A l'issue des 6 jours de formation, et sauf cas particulier et justifié par le responsable de formation, chaque stagiaire reçoit une attestation de stage et une autorisation d'enseignement valable un an en tant que « stagiaire MF1 ». Il doit durant cette année réaliser au minimum 5 séances de deux heures au sein de son club. A ce titre, il reçoit un carnet à faire viser par son responsable au sein du club (Président du club, responsable de l'enseignement).

A l'issue de cette année, et à condition d'avoir réalisé ses 5 séances, il peut se présenter à l'évaluation finale.

- **Evaluation finale**

Elle s'effectue sur une journée, un an après les 6 jours de formation et au minimum 5 séances de 2 heures en situation d'enseignement effectués au sein du club.

Le candidat est évalué sur sa capacité à faire évoluer des élèves dans le cadre d'une mise en situation d'un cours de ski.

Il tire au sort un exercice choisi par les examinateurs entre la classe accueil et la classe 2 incluse (référence Memento de l'enseignement du ski Français édition 2006) et doit mener une prestation pendant 30 minutes devant 2 examinateurs : moniteur breveté d'état et/ou formateur fédéral de ski alpin. Il doit savoir :

- a- Expliquer l'exercice
- b- Déterminer les conditions de sa réalisation (Choix du terrain, consignes, aménagement du milieu)
- c- Evaluer l'impact de son travail sur l'élève (analyse, corrections, critiques)

Notation sur 20 coefficient 4

La validation de la formation et la délivrance du brevet de moniteur fédéral est conditionnée par l'obtention d'une note égale ou supérieure à 80 à la somme des notes évaluation finale+évaluation du formateur.

Le jury composé du responsable régional de la commission formation des cadres (ou de son représentant), et de formateurs fédéraux se réunit à l'issue de l'évaluation finale et accorde ou non le brevet de moniteur fédéral 1er degré à chaque stagiaire en fonction des résultats obtenus.